

**Département de l'Yonne**  
Arrondissement d'Auxerre  
Commune d'ANDRYES

**PROCÈS VERBAL  
du Conseil Municipal  
du 26 NOVEMBRE 2025**

Présents : Mesdames Catherine GUYARD ; Marine PINON ; Messieurs Florian BIZARD ; Thierry DELHOMME ; Jean-Marc LÉGER ; Julien TISSIER lesquels forment la majorité des membres en exercice.

Absents excusés : Marie-Caroline BLANCHOT (pouvoir à Thierry DELHOMME) ; Martine STEIN (pouvoir à Jean-Marc LÉGER)

Absents non excusés : Monsieur Jérôme FAVIER ; Madame Élodie FLEURY

Secrétaire de séance : Madame Catherine GUYARD

**ORDRE DU JOUR :**

- Approbation du compte rendu de la réunion du Conseil Municipal du 08 octobre 2025 ;
- Délibération portant protection sociale complémentaire Conventions de participation pour la couverture du « risque Santé » des agents
- Délibération portant convention d'occupation chemins publics pour un projet de centrale agrivoltaïque
- Délibération portant convention d'occupation chemins privés communaux pour un projet de centrale agrivoltaïque
- Questions diverses.

*Ouverture de la séance à 19h30*

**Approbation du compte rendu de la réunion du Conseil Municipal du 08 octobre 2025**

*Le compte rendu est approuvé à l'unanimité.*

**Délibération portant protection sociale complémentaire Conventions de participation pour la couverture du « risque Santé » des agents**

Dans le cadre de la Protection Sociale Complémentaire (PSC), les collectivités sont tenues de financer une partie de la mutuelle des agents.

Une convention avait été passée avec le Centre de Gestion de l'Yonne (CDG89) pour lancer un appel d'offre afin d'évaluer les différentes possibilités existantes sur le département en terme de mutuelle.

Après délibération, le Conseil Municipal a fait le choix de ne pas retenir la mutuelle proposée par le CDG89 afin de laisser aux agents le choix de passer un contrat préalablement labellisé auprès de mutuelles recensées par le CDG89.

La participation employeur, validée par le Comité Social Territorial, est portée à 15,00 € par agent et par mois, à compter du 1er janvier 2026.

**Délibération portant convention d'occupation chemins publics pour un projet de centrale agrivoltaïque**

L'entreprise Ventelys, qui était venue présenter son projet de centrale agrivoltaïque lors du Conseil Municipal du 08 octobre dernier, propose une convention d'occupation sur les chemins communaux publics. Il s'agit d'un droit à utiliser ces chemins, à enfouir des câbles et à utiliser des engins de chantier, contre redevance, et ce pour une durée de 40 années.

Après délibération, le Conseil Municipal approuve cette convention et autorise le maire à signer tout acte y référant.

**Délibération portant convention d'occupation chemins privés communaux pour un projet de centrale agrivoltaïque**

De même que pour les chemins publics, l'entreprise Ventelys propose une convention d'occupation sur les chemins privés de la commune. Il s'agit d'un droit à utiliser ces chemins, à enfouir des câbles et à utiliser des engins de chantier, contre redevance, et ce pour une durée de 30 années.

Après délibération, le Conseil Municipal approuve cette convention et autorise le maire à signer tout acte y référant.

**Questions diverses**

- Agent technique : une formation de type CACES sera proposé en début d'année (utilisation d'une nacelle)
- Éclairage public : étudier les possibilités de gestion de l'éclairage LED
- Étang : alimenté par des sources, le niveau d'eau actuel est très bas. Le Syndicat Mixte Yonne Beuvron (SMYB) sera questionné sur les arrivées d'eau de l'étang

*La séance est levée à 20h30.*

**Prochain conseil : mercredi 14 janvier 2026 à 19h30.**

*Le secrétaire de séance  
Catherine GUYARD*



*Le Maire  
Jean-Marc LÉGER*

